

COMMUNE DE MONCEL-SUR-VAIR

CARTE COMMUNALE



SERVITUDES

Mis à jour par arrêté du
Président en date du : 24 AVR. 2017

Date d'émission : 14/02/2017

N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi



Légende

A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier

A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables - Périmètre Rapproché

© : ARS de Lorraine

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables - Périmètre Eloigné

© : ARS de Lorraine

I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique

PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

T1 : Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes
instituées au profit du domaine public ferroviaire

T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

